

**Procès-verbal**  
**d'Assemblée Générale**  
**extraordinaire de**  
**LIQUIDATION DE LA**  
**SARL AB NETTOYAGE**

L'entreprise : SARL AB NETTOYAGE

SIRET : 433 883 410 000 30

Dont le siège social est situé à : 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

93 600 AULNAY SOUS BOIS

Représentée par M : AATALLA BRAHIM

Agissant en qualité de : GERANT

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des

Associés du 30/06/2024

L'an deux mille vingt quatre,

Le trente juin À 19 heures.

Les associés de la SARL AB NETTOYAGE au capital de 7 622.45 euros, dont le siège social est situé : 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 93 600 AULNAY SOUS BOIS

Se sont réunis au siège de la société, sur convocation du président M AATALLA BRAHIM (Liquidateur) à l'assemblée générale. extraordinaire

L'ensemble des associés détenant la totalité du capital social sont présents à cette assemblée générale.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

L'ensemble des associés détenant la totalité du capital social sont présents à cette assemblée générale.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant:

Prononcer la Liquidation de la SARL AB NETTOYAGE

La présidente dépose sur le bureau les documents suivants :

- Les statuts de la société ;
- Les comptes de liquidation
- Le rapport du liquidateur
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée
- Les accusés de réception postale des lettres de convocations
- La feuille de présence

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi.

Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

**Première résolution :**

Le présent de l'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, décide la liquidation de la société SARL AB NETTOYAGE et sa liquidation amiable conformément aux dispositions des articles L. 237-1 à 237-13 du Code de commerce.

Le siège social de la liquidation est fixé au 7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE -  
93 600 AULNAY SOUS BOIS

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième résolution :**

Le mali de liquidation dégagé est de – 1765 euros

Le résultat de la liquidation sera pris en charge entièrement par les associés de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Troisième résolution :**

L'assemblée donne tous pouvoirs à M AATALLA BRAHIM pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

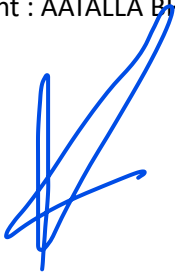
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par la gérance.

A AULNAY SOUS BOIS

LE 30 Juin 2024

Président : AATALLA BRAHIM

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the name AATALLA BRAHIM.